



Procédure du mariage au consulat de france a oran

Par **parisien95**, le **08/04/2008 à 12:24**

bonjour ;je suis de nationalité française ,comment dois je faire pour ce marier au consulat de france a oran?et que-ce qu'il faut comme papiers exactement ?. MERCI

Par **malika**, le **01/01/2009 à 15:49**

moi aussi je suis a la recherche des formalités pour un mariage d'une jeune fille en algérie et un jeune français d'origine magrébienne.

Par **leroutard11**, le **30/01/2009 à 15:08**

Bonjour, vous avez 2 possibilités pour le mariage en question:
1°: vous prenez rendez-vous au consulat, vous aurez une liste de documents à fournir, puis vous attendrez le feu vert du consulat pour faire le mariage à la mairie du domicile en algérie, la transcription sur les registres à Nantes sera assez rapide, pour pouvoir demander à vous le voulez le visa d'installation en France du ressortissant algérien,
2°: vous vous mariez à la mairie, mais vous devrez quand même passer au consulat, vous devrez envoyer une liste de documents à Nantes pour la transcription, mais là ça risque de prendre pas mal de temps, peut-être même refusé si l'état civil de Nantes soupçonne quelque chose,
la meilleure solution reste de passer au consulat d'abord, la personne qui s'occupe de ce service est très sympa et vous conseillera au mieux;
je vous parle en connaissance de cause, j'ai marié mon fils et ça n'a pas tardé, 2

mois en tout, rnj espere avoir pu vous aider, beaucoup de bonheur

Par **dali06**, le **01/02/2009 à 23:34**

bonjour rnrnalors tout d'abord moi ausi on ma souler on me disait qu'il fallait aller au consulat avant tout patatipatata qu'est ce que j ai fait j ai prie un billet d'avion j ai prie avec moi mon acte de naissance ma carte de groupe sanguin certificat de virginité (il le demande mais quand tu monte le dossier il le demande pas) aussi tu va chez ton medcin tu lui dit que u vas te marier il vas te doner une ordonnance ou tu auras des prise de sang a faire une fois les tests fait le laboratoire te donneras ton ordonnance avec un tampon kome koi tu a fait les tests tu le prend avec toi (les resultat tu les garde pour toi c'est personel tu na pas a les metre dans le dossiers) quoi d'autres les actes d naisances de tes parents ta carte d'identité si tu a la double nationalité c'estencore mieux tu leur donne ta ci algerienne et inchallah tu vas a la mairie tu achete 2 livret de famille unqui sera ecrit en français l'utre en arabe ensuite tu te marie tu recupere ton acte de mariage ton extrait de registre et hamdouleh moi c ce ke j ai fait ensuite c 'est a ton mari de courir pour avoir la copie originale du registre de votre mariage en français biensur et de l'acte du mariage en français aussi ensuite c'est a toi de courir pour monter ton dossier pour l'envoyer a nantes j'aifait tous sa en octobre 2007 j ai envoyer mes papiers a nantes en janvier 2008 j ai reçu mon livret en mars 2008 mon marie a eu sont visa en juin 2008 on a fait notre mariage en juillet 2008 et mon mari et moi sommes rentrer en france en aout 2008 pour te dire que ce que j té raconté c pas des coneries rnbbon courage je suis passe par la et je peut te dire qu'il en faut

Par **nono71**, le **06/06/2009 à 18:33**

salam alaykoum dali06rnvoilà je marie cet été inshaALLAH et j'aurais aimé savoir ce que tu as fait du 1er livret de famille en francais que tu as acheté, tu as dit que tu en avais acheté 2 UN POUR ETRE ECRIT EN ARABE ET L'AUTRE EN FRANCAIS MAIS APRES AVOIR DEPOSE TON DOSSIER A NANTES TU DIS QUE TU AS RECU ON LIVRET DE FAMILLE EN FRANCAIS rnMerci de me répondre, je suis complètement perdue et démotivée; je ne me suis pas inscrite au consulat pour la ccm et je voulais me marier entre le 16juillet et le 15aout, je n'ai qu'un mois de vacances

Par **zinzina**, le **16/03/2010 à 18:15**

sèlèm ahlikoum sil vous plait aidé moi jaimerais me marier fin avril inchallah au consultat d'oran jai fait faire mon passeport francais , car on ma dit que jen avais besoins mais qu'avant de me marier je devais m'enregistré a nantes comment faire et avec quel document barak allah ofikoumrnmerci de bien vouloir me repondre sur mon adresse mail: zinzina78@hotmail.fr

Par **chance**, le **16/03/2010 à 22:49**

bonjour je ne suis pas un spécialiste en la matiere j ai déjà vécu ce genre de situation.alors pour commencer en algérie les consulats de france ne célèbre plus les mariages francais.quand on est francais et qu on se marie en algerie on doit tout d abord faire le mariage a la mairie en algérie.ensuite il faut faire remplir un livret de famille en français par la mairie en algérie et le demander un acte de mariage copie intégrale en français,et aussi un acte de naissance du conjoint algérien copie intégrale.dès votre retour en france vous allez a la maire de vatre commune et vous demandez un formulaire de transcription de mariage franco algérien ensuite vous envoyez le tout a Nantes au ministère des affaires étrangères et 2 a 3 mois vus aurez votre livret de famille francais.

Par **tlemcen7779**, le **20/09/2010** à **12:15**

tout d'abord LE CONSULAT DE FRANCE à ORAN celebre toujours les mariagesrnil ne faut surtout pas faire les choses à l'envers celle ou celui qui vous ont dit rnque le consulat ne celebre plus les mariages vous ont menti ou sont ignorantrndes lois de la republique.rnrnje suis allé au consulat de france, puis j'ai dit:rnje suis francais, j'aimerais me marier avec une algerienne comment procéder,rnrn1) il m'ont donnée un dossier complet à remplir pour la delivrance du certificat de capacité à mariage.rnrn2) fournir avec le dossier completer tout les papiers demandern- photocopie carte d'identité francaise pour moi + identité algerienne pour ellern- justificatif domicile de moins de 3 mois pour moi et 6 mois pour ellern- certificat du medecin en vue du mariage de moins de 2 mois pour les deuxrn- acte integrale de naissance de moins de 3 mois pour les deuxrn- acte integrale de mariage avec mention du divorce (si divorcé) c'est mon casrn- certificat de non mariage pour elle (à la mairie il en procure) et si divorcérnacte integrale de mariage avec mention du divorcern- photocopie carte d'identité des 2 témoins (ex : pere ou mere pour elle et pere ou mere pour lui) les parents témoins sont important car c'est là qu'il peuvent savoir que ce n'est pas un mariage blancrnensuite il y'a des papiers que l'on ne vous demande pas de fournir mais je l'ai fait quand meme:rn- certificat de travail ou contrat, 3 dernieres fiches de salaire pour les deuxrn- justificatif de domicile supplémentaire comme facture EDF du mois en coursrnUNE FOIS LE DOSSIER COMPLET L'envoyer par CHRONOPOST avec accusé de reception au consulat concerné le mien celui d'oranrnENSUITE attendre 2 mois et demi au minimum dans le dossier vous devez fixernla date du mariage au moins 4 ou 5 mois apres le depot du dossier au consulatrnrnensuite la mairie du francais recevra la date du mariage au consulat ou a la mairie choisi par le consulat donc pendant 10 jours un certificat de NON OPPOSITION AU MARIAGE sera affiché au consulat d'oran et à la mairie du francaisrnnpassez 10 jours la mairie du francais mais au courant le consulat .rnle certificat de capacité sera délivrer au moment du mariage avec livret de famille au consulat puis il faudra renvoyer le tout à nantes qui fera la traduction du livret de famille attention envoyer le certificat de capacité à mariage avec cela durera en principe entre 1 semaine à 15 joursrnnpuis delivrance du visa avec inchallah je souhaite bonne chance à tout ceux qui se marie bal hallal

Par **zinzina**, le **16/10/2010** à **23:24**

slm jte remercie beaucoup tlemcen7779 en faite jme suis pas marier en avril mais j'ai décaler et je pars inhallah le 19 novembre avec ma maman à ton n'avis j'ai le temps de prendre rdv je pas le 19 et je revien le 5 decembre inchallah, et pense tu que sa prendra plus de 5 mois pour

Par **Brahim57**, le **29/10/2010** à **17:01**

Salam alikoum Tlemcen7779.rnrnTu m'a l'air de t'y connaitre dans le mariage aussi j'aimerais te poser Qq questions.rn1)Pour le dossier je pense qu'on a pas besoin de se rendre sur place car on peut le télécharger sur le site lui même. (a moins que ce ne soit un autre)rn2) A propos du remplissage du dossier comment pourrai-je faire car il faut aussi que l'épouse remplisse sa partie. J'ai pensé remplir la mienne et lui envoyé le dossier pour qu'elle face la même chose puis elle l'envoie du bled au consulat.Corrige moi si je me trompe.rn3) Est ce que après avoir envoyé le dossier je peut quand même allez en Algérie et me marié ou il faut que j'attende comme tu dit 4 ou 5 mois car ne n'ai pas bien compris?rnJe voulais me rendre au bled début décembre mais là je croit que ça va faire tôt.rnAide moi un petit peu s'il te plait. Qu'Allah te récompense Inchallah.

Par **small1**, le **17/12/2010** à **22:34**

bonjour à tous,rnvoila je vais me marier bientôt inchallah(en mois de mars), mon futur conjoint inchallah (de nationalite française) à envoyer le dossier pour l'obtention du certificat de capacite à mariage le 04 decembre j'aimerais bien savoir combien ça va durer? je voulais demander la personne qui deposer un tat de papiers pour la demande du CCM comme le certificat medical normalement c'est pour les mineurs et les majeurs sous tutelle? nous pour la capacite on a deposer le dossier comme suit:(après m'avoir renseigner auprès du consulat d'oran)rncertificat de residence pour les deuxrncopie integrale de l'acte de naissance pour les deuxrnjustificatif de la nationalite française pour lui et algerienne pour moirnrremplir les formulaire: un formulaire pour moi, un formulaire pour lui et un autre formulaire pour nous deux.rnmoi j'ai rempli mon formulaire, et j'ai rempli celui pour nous deux, j'ai mis tout mes papiers necessaire et je les ai envoyer par courrier à mon fiance ensuite lui il a rajouter ses papiers manquant puis il a envoyer la lettre au consulat à oran.rnmais acctuellement, il acceptent pas les dossiers par courrier depuis cela fait 6 jours. ils ont changer tout il faudra se faire presenter avec le dossier et que les deux futurs conjoints soient present lors du depot du dossier.rnBonne chance à tous et il vous faut surtout du courage parceque franchement c'est facile

Par **kehili fatima**, le **14/01/2011** à **23:07**

salut .je veux me renseigner sur le mariage au consulat . je vais me marier bientôt inchallah avec un homme de paris. quelles sont les demarches pour ce marige et sa va durer combien du temps maximum et quelles sont les documents demandés.je vous remercie de me repondre .

Par **kehili fatima**, le **14/01/2011** à **23:35**

salut .je veux me renseigner sur le mariage au consulat . je vais me marier bientôt inshallah avec un homme de paris. quelles sont les démarches pour ce mariage et ça va durer combien de temps maximum et quelles sont les documents demandés.je vous remercie de me répondre .

Par **small1**, le **15/01/2011 à 22:16**

^salut rnbou pour ma réponse je te conseille de faire la capacité avant le mariage il faudra contacter le consulat pour des infos sinon tu pourras avoir les documents sur leur site internet mais quand tout votre dossier sera prêt il faudra le déposer toi et ton fiancé au consulat après avoir pris un rendez-vous au consulat qui est prêt de chez toi je te souhaite bonne chance

Par **imane0213**, le **04/07/2012 à 10:29**

salut, moi j'ai fait mon acte de mariage en Algérie et j'ai obtenu mon divorce aussi en Algérie sans que mon mariage soit consommé .J'ai envoyé mon dossier de divorce à MONSIEUR LE PROCUREUR DE NANTES juste pour que mon divorce soit transcrit car mon ex vit en France et j'attends qu'il soit fait, EST CE QUE cette transcription de divorce va prendre du temps car je voudrais faire un autre acte de mariage avec un autre qui vit en France. IL 'il possible de faire cet acte de mariage avec un autre du moment qu'ici en Algérie le divorce était prononcé légalement? OUI OU NON veuillez agréer tous mes respects

Par **amajuris**, le **04/07/2012 à 10:52**

bjr, votre message est difficilement compréhensible, si vous voulez une réponse faites écrire votre message par une personne qui maîtrise mieux la langue française.rncdt

Par **imane0213**, le **05/07/2012 à 17:18**

salut, moi j'ai fait mon acte de mariage en Algérie et j'ai obtenu mon divorce aussi en Algérie sans que mon mariage soit consommé .J'ai envoyé mon dossier de divorce à MONSIEUR LE PROCUREUR DE NANTES juste pour que mon divorce soit transcrit car mon ex vit en France et j'attends qu'il soit fait, EST CE QUE cette transcription de divorce va prendre du temps car je voudrais faire un autre acte de mariage avec un autre qui vit en France. IL 'il possible de faire cet acte de mariage avec un autre du moment qu'ici en Algérie le divorce était prononcé légalement? OUI OU NON veuillez agréer tous mes respects

Par **momo biba**, le **16/09/2012 à 17:24**

salut,moi je vais me mariée le mois de aout de l'année prochaine inchallah. je veut me renseigner sur le mariage au consulat de France a oran? est ce que le consulat de france a oran célèbre toujours les mariages ?et sa va durer combien de temps?et quelles sont les démarches a suivre?je vous remercie de me rependre.....

Par **momo biba**, le **16/09/2012** à **17:37**

mon futur mari aura ces vacance en aout de l'année prochaine c'est pour cela que ont veut faire notre mariage en moi d'aout 2013?au fait, lui il attend ça nationalité française qu'elle sort?et ont veut faire notre acte de mariage en janvier ou avril de l'année 2013;;;moi j'aimerais bien que tout ira bien et surtout j'espère que mes papiers sortirons avant notre mariage?je c'est pa si j'ai fait des faute ou pas parce que je suis arabisante et pour ne pa oublier moi j,habite en Algérie oran laissez moi un imeil(ninaricci31@live.fr)

Par **homme de 13** , le **18/09/2012** à **20:28**

salam 3likoum, je veut savoir les démarche pour un mariage avec une française. et quel est la meilleur solution pour ont se marier ; soit passe par la mairie de mon domicile ou bien ont se marie au consulat d'Oran c mieux ? je demande a tt se qui passe en cet cas pour me dire comment faire SVP . je vous remerciez d'avance , mon mail: inyoucha1@live.fr (laissez moi 1 mail)

Par **dadi31**, le **12/10/2012** à **16:51**

sèlèm 3likoum, s'il vous plait aidé moi,je suis un algérien et je me suis marier avec une algérienne (de nationalite française, mineur) à Oran ,elle a pris le dossier, "le livret de famille, acte de mariage" pour le déposer à la mairie de son domicile en France. par-contre j'ai oublier la délivrance du certificat de capacité à mariage. alors je ne sais pas comment faire!!! aidez moi s'ils vous plais ???????

Par **pidenche**, le **01/12/2012** à **13:21**

mariage à l'etranger

Par **cloclo18**, le **06/06/2013** à **09:37**

quelle sont les demarche et quelle formulaire pour se marier avec une femme algerienne a oran

Par **sou28**, le **10/11/2013 à 18:25**

Bonsoir a tous, alors moi je suis de france et d'origine algérienne et je vais me marié avec un algérien de Oran, et j'aimerais savoir quelles sont les démarches administratives pour qu'ils puisse avoir ses papiers francais. le truc c'est que j'ai lu pas mal d'articles sur le net auí disent qu'ils faut d'abord passer le ccam avant de se marier a la mairie, mais nous on a l'attention de faire la mairie avant car c'était prévu depuis longtemps et on vient a peine de découvrir ce qu'était le ccam , quelqu'un peut m'aider svp?? Merci

Par **fati mekki**, le **10/02/2014 à 20:38**

bonsoir a tous es que le consulat d'oran accepte encore les mariages?es que vous pouvez me donné une réponse svp? merci

Par **Fatima-zohra Mammerie**, le **14/07/2014 à 19:45**

Salam aleykoum je suis d origine françaises reconvertis al hamdoulilah et je souhaiterai me marier avec un algérien en Algérie est on voudrais faire le CCAM au consulat de france a oran , sa fait des mois et des mois qu'on essaie de prendre rendez vous pour déposer le dossier , j ai téléphoner envoyer des imail pas de reponse il y a meme un émail qui fonctionne pas , donc je c pas comment faire pour prendre rendez vous , pouvais vous m aider c tres urgent on a tres envie de ce mariee et de vivre enssemble , si vous etier au par avant dans ma situation comment avais vous fait pour prendre un simple rendez vous , merci de pouvoir me repondre , parce que je c pas a qui ce retourner et puis c tres difficile de faire des demarche en etant pas dans le meme pays , merci par avance de pouvoir me repondre

Par **beldjadjate fouzia**, le **28/04/2017 à 20:39**

bonjour et sil vous plais je veut savoir comment je peut prendre un rendez vous pour un mariage avec un français